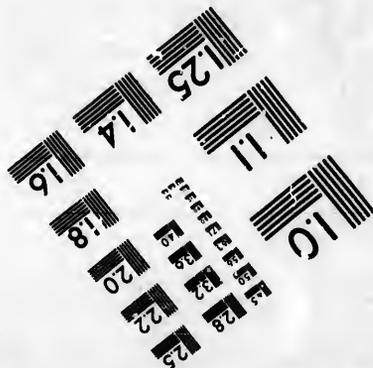
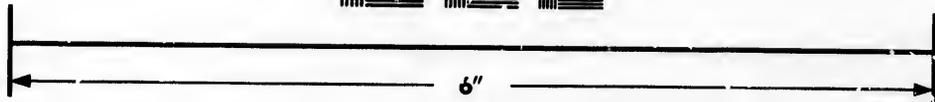
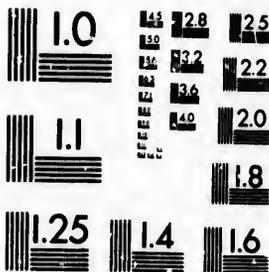


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88
90
92
94
96
98
100

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

10

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

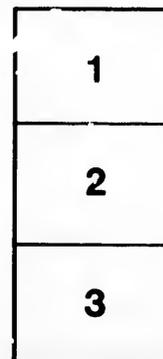
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

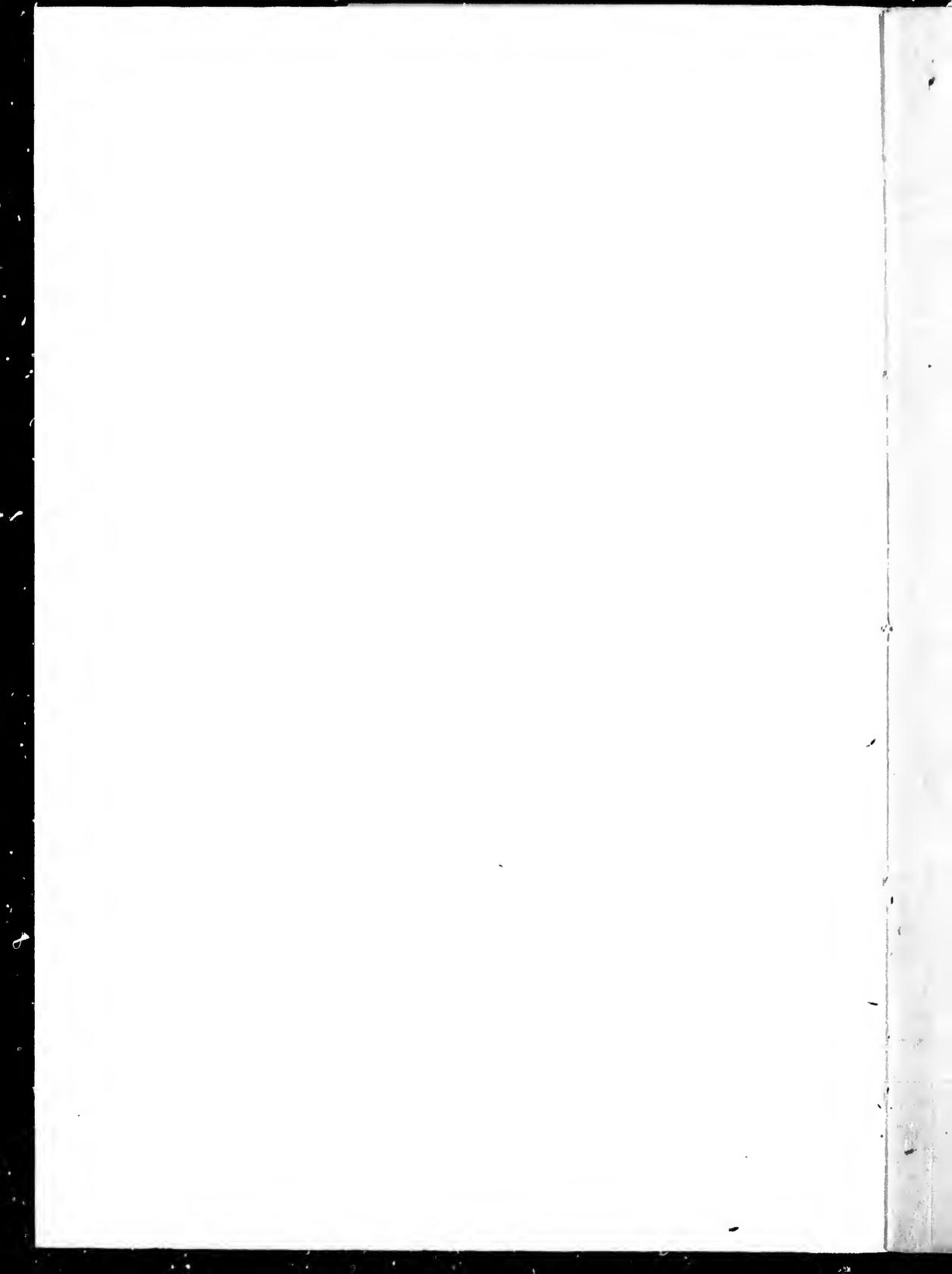
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à

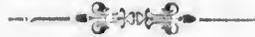
32X



AUX ELECTEURS

DU

COMTE de QUEBEC



MM. les Electeurs,

Nous nous faisons un devoir de mettre sous vos yeux la lettre de M. Montplaisir et Mgr Laffèche, aussi la réponse de Mgr Laffèche à cette lettre, et la lettre de Mgr Taché, le père du peuple Métis dans le Nord-Ouest. Ces trois lettres n'ont guère besoin de commentaires ; elles comportent en elles mêmes toutes les explications demandées, et serviront aussi grandement, je l'espère, à éclairer les électeurs de tout le pays dans les circonstances actuelles.

Le Cap de la Magdeleine,
16 janvier 1887.

A Sa Grandeur Mgr L. F. Laffèche,
Evêque des Trois-Rivières.

Monsieur,

Votre Grandeur se souvient sans doute que l'an passé, pendant la session fédérale du parlement d'Ottawa, et avant le vote sur la motion Landry, j'ai pris son avis sur la manière de me conduire relativement aux affaires du Nord Ouest et spécialement du peuple métis que votre Grandeur a connu particulièrement pour l'avoir évangélisé pendant bien des années. Tout en regrettant l'exécution de Régina, Votre Grandeur était d'opinion qu'il était encore mieux de ne pas renverser le gouvernement des conservateurs s'il voulait réparer ses fautes.

J'avais déjà moi-même blâmé cet acte dans une réunion publique de mon comté.

Mais quand je vis que la motion Landry comportait un vote de non confiance et pouvait entraîner la chute du gouvernement conservateur et amener les libéraux au pouvoir, lesques avaient déjà fait et pouvaient faire encore pire, je fus comme d'autres députés, fort embarrassé sur le parti à prendre dans l'intérêt du peuple métis que *tous* nous voulions aider.

Sa Grandeur Mgr A. Taché, Archevêque de St-Boniface, qu'on peut appeler à bon droit le *père* de ce peuple, se trouvait alors à Ottawa.

Nous avons compris que dans une telle circonstance, nous ne pouvions rien faire de mieux que de le consulter. Je suis donc allé le voir avec plusieurs de mes collègues.

Sa Grandeur nous dit alors que, sans entrer dans les partis politiques. Elle ne pouvait pas nous conseiller de *renverser le gouvernement*, parce qu'il était encore le plus capable de réparer les torts et dommages faits aux métis s'il le voulait ; mais que son opinion devait rester secrète pendant un temps parce que la plaie faite aux métis était encore trop vive pour que cette opinion fut bien comprise et bien interprétée.

Ayant pris des informations sur les bonnes dispositions du gouvernement de réparer efficacement et certainement les maux dont souffraient les métis, et après avoir pesé mûrement les dangers de la situation,

nous avons voté contre le renversement du gouvernement conservateur, renfermé constitutionnellement dans la motion Landry.

Puisque ce renversement pouvait être un autre malheur pour les métis, il nous a paru qu'on ne devait pas, nous qui voulions leur faire du bien, guérir leur mal passé par un mal nouveau. Nous avons cru qu'en cela nous représentions véritablement le sentiment et la volonté de tous nos constituants qui sont sages et qui veulent le bien ; et qu'à notre place, ils n'auraient pas fait autrement.

Plusieurs de nos amis et de nos appuis, cependant n'ont point partagé notre sentiment, ni notre manière de voir, et nous ont regardé comme ayant manqué gravement à notre devoir ; quelques-uns ont même été jusqu'à nous considérer comme des traîtres à notre sang et à notre patrie.

Il est vrai qu'ils ne connaissent pas complètement le motif de notre conduite, vu que le silence nous était imposé par une raison légitime de respect et de fidélité envers l'Archevêque du Nord-Ouest ; mais il semble qu'on aurait pu être plus indulgent à notre égard, et attendre avant de nous maltraiter que le temps fut venu de donner nos explications.

Nous avons donc souffert considérablement dans notre réputation pour l'amour des métis, de la part même des amis des métis qui étaient aussi les nôtres.

Aujourd'hui que notre mandat achève, il est convenable que nous fassions comprendre à nos concitoyens, qui nous ont honoré de leur confiance, la raison entière de notre conduite.

Votre Grandeur a cette raison entre les mains ; et je viens la prier en mon nom comme au nom de plusieurs autres députés fédéraux de la faire connaître si elle le juge à propos.

Voici comment :

J'ai demandé à Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque de St-Boniface, à présent que nous devons rendre compte de notre administration aux électeurs, et que l'effervescence est apaisée au Nord Ouest par le temps écoulé et les réparations déjà faites, l'autorisation de rendre public l'avis qu'il nous avait donné privément l'an dernier.

Mgr l'Archevêque de St-Boniface retenu par la maladie à l'hôpital, m'a répondu qu'il donnait volontiers cette autorisation qui est un acte de justice, mais qu'il en référerait à Votre Grandeur ; que l'année dernière il vous avait écrit une lettre contenant les opinions et les raisons des opinions qu'il avait exprimées devant nous à Ottawa sur le sujet en question ; que la publication de cette lettre répondrait entièrement au besoin exposé de ma part, sans qu'il fut nécessaire pour lui de s'astreindre à une répétition, et que V. G. était du reste le juge du moment de cette publication dans son diocèse.

Votre Grandeur voudra donc, je l'espère, m'accorder la faveur de mettre sous les yeux de mes constituants, les électeurs du Comté de Charaplain la susdite lettre de Mgr de St-Boniface, et même de la publier sur les journaux pour la justification des députés mes confrères et amis.

Elle daignera peut-être aussi me dire si elle juge ma conduite aussi dommageable à ces métis qui lui sont chers, et par conséquent aussi reprehensible que quelques-uns ont voulu le dire.

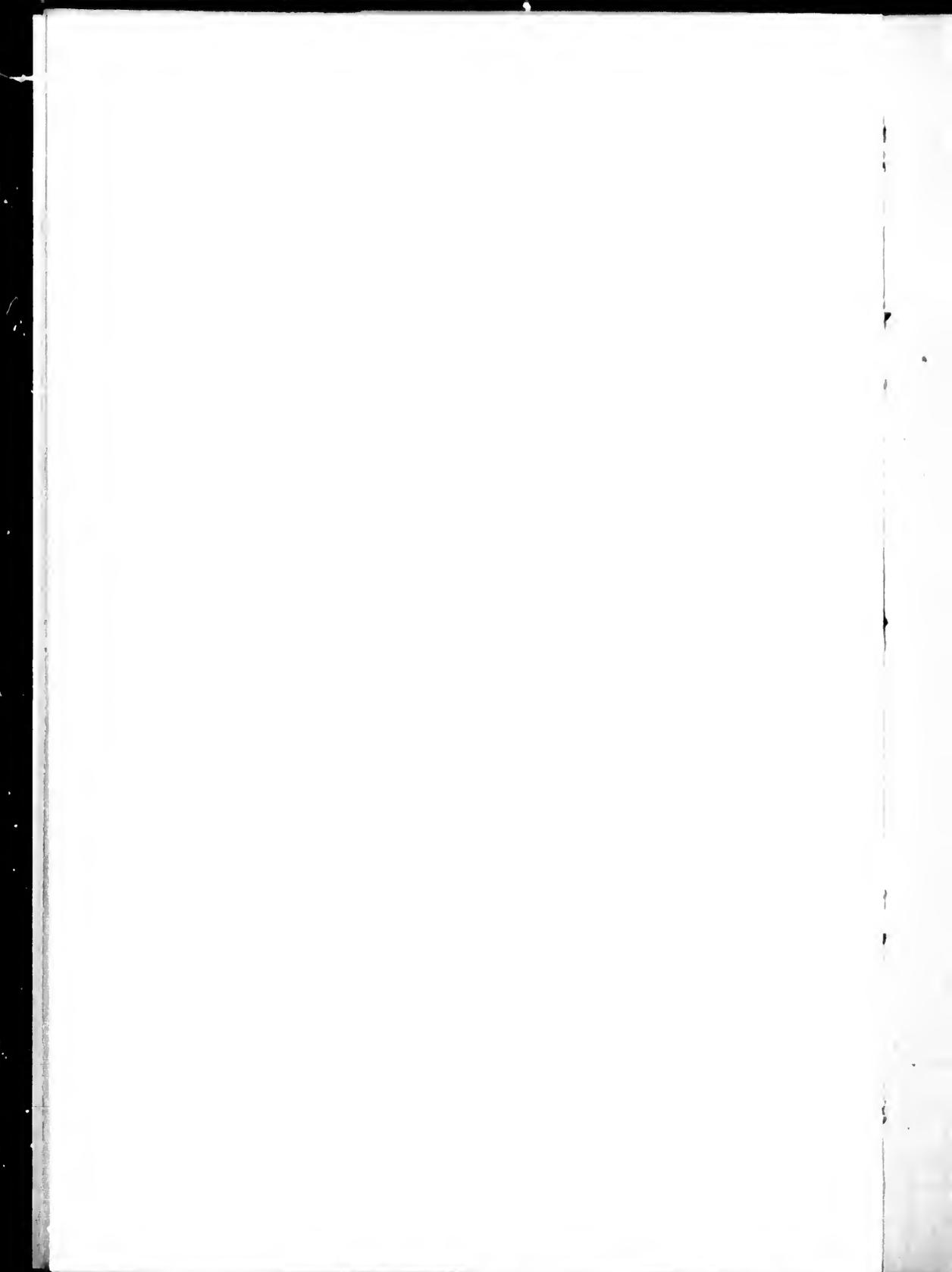
Ces explications et ces témoignages peuvent ramener à d'autres sentiments beaucoup de citoyens qui ont été trompés par des paroles démesurées, mais qui au fond du cœur ne veulent que le plus grand bien de leurs compatriotes.

r
e
t
l
e
s
e
l
t
t
e
t
à
u
e

e
i
le
rr
er
n

e
si
ni
si
it

a
r
ht
a
ne
de



Veuillez agréer, Mgr, l'hommage
du profond respect et de l'affection
filiale avec lesquels je demeure,

De Votre Grandeur,
Le très humble et dévoué servt.,

H. MONTPLAISIR,
Député Fédéral du
comté de Champlain.

Voici la réponse de Sa Grandeur
Mgr des Trois-Rivières :

Evêché des Trois-Rivières,
le 17 janvier 1887.

Monsieur H. Montplaisir,
Député du Comté de Champlain.

Mon cher Monsieur,

Mgr Taché m'a en effet adressé le
13 mars 1886 une lettre confidentielle
dans laquelle il m'expose au long les
graves raisons de l'opinion qu'il a
adoptée sur les meilleurs moyens à
prendre pour obtenir la réparation
des dommages causés aux Métis du
Nord-Ouest. Comme ce sont ces rai-
sons et le poids de cette opinion qui
ont déterminé l'attitude que vous
avez prise à ce sujet, ainsi que celle
de vos amis si sincèrement dévoués
au bien de ces Métis, l'illustre
Archevêque trouve aujourd'hui que
la justice demande que l'on vous
donne le moyen de justifier votre
conduite devant vos électeurs, au
moment où le mandat qu'ils vous ont
confié va expirer. En conséquence il
vous autorise avec mon agrément à
rendre publique cette lettre et c'est
pourquoi vous vous adressez à moi
aujourd'hui.

Je n'ai aucune objection de mon
côté à vous accorder cette autorisa-
tion ; car je trouve, comme mon Vé-
nérable Collègue, que c'est un acte
de justice qui vous est dû, ainsi
qu'à vos amis. Je vous dirai même

que je le fais d'autant plus volontiers
que je partage entièrement les vues
de Mgr l'Archevêque de St-Boniface
sur ce sujet.

Vous avez dû remarquer la grande
réserve dans laquelle je me suis tenu
jusqu'à présent sur cette question
brûlante, espérant que le temps et la
réflexion amèneraient peu à peu
l'apaisement des esprits. Mais j'ai vu
avec douleur que c'est le contraire
qui est arrivé. Les passions politiques
qui gâtent tout en ont fait un
brandon de discorde qui jette partout
le trouble, et divise profondément
les meilleurs amis et les meilleurs
esprits. C'est ce que j'ai eu le chagrin
de constater dans mon propre diocèse
où l'absence d'une direction spéciale
sur cette matière a laissé les fidèles
trop exposés à être trompés par de
malheureuses représentations que
l'on ne prévoyait pas. Le clergé de
ce diocèse d'ordinaire si uni s'en est
lui-même ressenti.

La division a également pénétré
dans la presse la plus sincèrement
catholique et a dégénéré, en certain
quartier, en une polémique violente
qui contrastait péniblement avec la
modération plusieurs fois recom-
mandée aux écrivains catholiques
dans nos conciles provinciaux et par
le Souverain Pontife lui-même, dans
les questions politiques. On en est
venu à des injures répétées qui ont
rejailli jusque sur des dignitaires
ecclésiastiques. Il s'en est suivi un
véritable scandale par les préjugés
que cette polémique a soulevés chez
un certain nombre de bons citoyens.

En présence de ces braves incon-
véniants, je me vois forcé de sortir de
la réserve dans laquelle j'étais de-
meuré, et de répondre aux nombreu-
ses demandes qui m'ont été adressées
sur la ligne de conduite que je crois
la plus favorable aux véritables inté-
rêts des Métis du Nord-Ouest, comme
à ceux de notre province.

La chose me devient facile aujourd'hui par la permission que vous avez obtenue de publier la lettre ci-dessus mentionnée, dans laquelle Mgr Taché motive si solidement son opinion sur la question du Nord-Ouest. Je partage donc entièrement ses vues qui sont aussi celles de Mgr Grandin. Tout le monde conviendra que ces Vénérables Prélats sont les juges les plus compétents en cette matière. En outre, il me paraît évident que le mouvement trop violemment et imprudemment soulevé par les passions politiques devient de plus en plus dangereux.

Tout en regrettant vivement les dommages qu'ont subis les Métis, je crois que le remède à ces maux, n'est pas tant dans le renversement des ministères, au risque d'empirer la situation, comme le prouve l'expérience du passé, que dans le rappel des hommes politiques aux règles de la justice et de l'équité, et au respect des droits religieux et civils de tous les administrés, sans distinction de race et de langue.

Les réparations déjà faites, et la justice rendue aux Métis pendant l'année dernière, la tranquillité et la confiance rétablies dans cette région prouvent l'efficacité de ce moyen.

Cette manière d'agir est absolument conforme au principe rappelé par Léon XIII, savoir, qu'il faut tolérer quelque fois des maux qu'il serait presque impossible d'empêcher, sans s'exposer à des calamités et à des troubles plus funestes encore.

Dans ces sortes de questions les évêques peuvent être certainement regardés comme les juges les plus compétents. L'histoire de notre pays est là pour nous dire que le peuple canadien n'a jamais eu à se repentir d'avoir suivi, en ces circonstances difficiles, l'avis des évêques mais qu'au contraire le pays a grandement souffert quand on a mis de côté leur sage direction.

Pour vous, mon cher Monsieur, vous avez sagement agi en suivant une opinion aussi solidement motivée, et soutenue par une telle autorité. Ceux de vos constituants qui voudront examiner la chose sans passion ni préjugés, ne sauront vous blâmer d'avoir suivi en une circonstance si difficile et si critique, l'avis de vos guides naturels.

Sur ce je prie le Seigneur de vous avoir toujours en Sa Sainte garde, et je demeure,

Votre dévoué serviteur,

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIERES.

Voici maintenant la lettre de Mgr l'Archevêque de St-Boniface, à laquelle Mgr des Trois-Rivières fait allusion, et que les deux évêques me permettent de communiquer à mes électeurs, et même de publier pour la justification de mes collègues et amis.

Ottawa, 13 mars 1886.

A Sa Grandeur Mgr Laflèche,

Evêque des Trois-Rivières

Bien cher Seigneur et ami,

Me voici de nouveau à Ottawa pour continuer à y travailler dans l'intérêt de notre chère population. La crise terrible que traversé notre Nord-Ouest, les déplorables événements qui viennent de se produire, et leurs trop tristes conséquences, tout cela fait à mon cœur un mal immense. Je me surprends souvent à dire : que n'a-t-on prévenu tout cela ?

Vous comprenez facilement l'effet produit parmi la députation française par la "MOTION LANDRY." Hélas pourquoi faut-il que l'esprit de parti domine tout autre sentiment. Je vois des gens qui, je le sais, n'ont aucun souci de notre peuple, de nos chers Métis, et qui pourtant déploient

un zèle apparent qui ne cache que très imparfaitement le mobile réel de leur conduite. Pour les mêmes motifs et avec les mêmes aspirations on joue la contre-partie de ce qui a été fait en 1873 sur les affaires du Nord-Ouest, sur le sort des infortunées victimes que l'on a vouées à la vengeance, ou que l'on prétend protéger selon que cela fait l'affaire.

D'un autre côté je remarque avec bonheur des hommes sincères qui ont vraiment à cœur de défendre et d'aider notre population, fallut-il pour cela rompre avec leur parti, se séparer de leurs alliés naturels, des amis de toute leur vie.

Comme vous le pensez facilement on veut connaître mon opinion. Ma pensée en tout cela est unique, je ne veux qu'une chose : *le bonheur du peuple auquel j'ai voué mon existence.*

Que faire pour assurer cette fin si désirable ? Là naturellement se trouve la difficulté. Plusieurs membres de mes amis m'ont posé carrément la question : " Devons-nous renverser le gouvernement ? " Après mûre réflexion, j'ai cru devoir répondre que *tel n'est pas mon avis.*

Le renversement d'un gouvernement n'est pas toujours un remède aux maux que l'on déplore, aux fautes qui ont été commises. En 1872 on a renversé le gouvernement en grande partie sur la question d'amnistie. Et quel a été le résultat sur cette question ? Tout simplement la dureté a remplacé la faiblesse. Les nouveaux gouvernants ont décrété et assuré *la mise hors la loi, l'emprisonnement, la sentence de mort, l'exil* pour les chefs, et pour les autres une amnistie, amnistie partielle, qui nous avait été offerte et que nous avons refusée. Les hommes qui ont fait ces choses sont-ils donc les seuls amis des Métis ? Faut-il tout sacrifier pour leur mettre nos destinées entre les mains ?

Un troisième parti se forme. Je connais la loyauté et le bon vouloir d'un grand nombre de ceux qui le compose. Ils sont sincères, mais pourront-ils atteindre leur but en rompant leur alliance actuelle, pourront-ils se soustraire à toute alliance, et la nouvelle alliance assurera-t-elle le bonheur des habitants du Nord-Ouest ? Je ne le crois pas.

Si le gouvernement d'aujourd'hui voulait profiter de son expérience, je puis le dire sans hésitation, s'il voulait profiter de ses fautes, il serait plus tôt prêt à faire le bien que d'autres qui n'ont pas les mêmes données, et qui avec beaucoup de bonne volonté auraient beaucoup à tâtonner avant de saisir la situation, les inconvénients qu'elle renferme, les remèdes qu'on doit lui appliquer.

Que l'on modifie le personnel dans les emplois publics du Nord-Ouest ! Que l'on reconnaisse les droits naturels d'un peuple qu'on est venu surprendre chez lui ! Que l'on traite les Métis et les sauvages comme tout autre peuple placé dans les mêmes circonstances voudrait être traité, et l'on n'aura pas besoin de bouleversement politique.

J'ai donc cru devoir dire à des amis qui m'ont consulté sur ce sujet, que si leurs sympathies politiques sont pour le parti au pouvoir, ils ne se montreront pas ennemis du Nord-Ouest, ni de ses habitants, en votant contre la " Motion Landry " qui n'est qu'un vote de non confiance. Mais ceci à la condition de n'être pas partisans quand même, mais bien au contraire d'insister pour obtenir le redressement des griefs si souvent formulés et la compensation aux pertes qui ont été le triste résultat de la lenteur apportée à rendre justice.

En parlant du gouvernement à mes amis, je leur ai dit le mot si connu : " Qu'ils se convertissent et qu'ils vivent."

Notre vieille amitié, l'intérêt si vif et si sincère que vous portez à la population du Nord-Ouest m'inspire l'obligation de vous faire connaître l'attitude que j'ai prise, l'opinion que j'ai formulée.

Naturellement cette lettre n'est pas pour le public, néanmoins si plus tard ceux à qui j'ai exprimé mon opinion devaient avoir à souffrir parce qu'ils ont accepté ma manière de voir, je vous autorise à leur communiquer cette lettre et je les autorise, eux, à s'en servir pour leur propre justification.

Quarante années de dévouement à la cause des Sauvages et des Métis, toute une existence usée dans leurs intérêts me donnent la certitude que je suis incapable de sacrifier ces mêmes intérêts ou de faire quoi que ce soit qui, dans mes convictions les plus intimes, n'est pas à leur avantage.

Que ceux qui ne pensent pas comme nous fassent quelque chose de ce que nous avons fait, et alors, mais alors seulement, ils auront le droit de s'étonner de l'attitude que je viens d'indiquer.

J'irai vous faire visite dans quelques jours, cher Seigneur et ami. Alors nous épancherons nos cœurs l'un dans l'autre sur tout ce qui nous concerne et nous intéresse. Qui aurait dit il y a quarante ans, quand à pareille époque nous faisons nos préparatifs de départ pour l'Île à la Crosse ; qui aurait dit que nous verrions ce que nous avons vu depuis ? Que nous éprouverions ce qui nous a si cruellement éprouvés ? Acceptons de la divine Providence tout ce qu'elle nous ménage. Pardonnons aux hommes toutes les peines qu'ils nous infligent. Étroitement unis dans l'affliction comme dans la prospérité, prions l'un pour l'autre afin de nous préparer aux joies qui ne connaissent pas de mélange.

Votre ami sincère et dévoué,

(Signé) † ALEX., Arch. de
St-Boniface, O. M. I.

Pour copie véritable,

† ALEX., Arch. de
St-Boniface, O. M. I.

Quelques Electeurs du Comté.



